



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MAI 2026

A 18h30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai 2026 à 18h30, le conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 13 mai 2026 s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances – salle Longo Maï, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, Maire.

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie.

Procurations :

Mme YZQUIERDO Laurence donne pouvoir à M. AIGUESPARSES Cédric.

Etaient absents :

NÉANT

Nombre de conseillers en exercice : 27

Secrétaire de séance : Monsieur BONNAUD Christophe

Monsieur BRUN Fernand, maire procède à la vérification du quorum.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

Secrétariat de séance :

Monsieur BRUN Fernand, maire fait appel pour le secrétariat de séance.

Monsieur BONNAUD Christophe est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 04/04/2026

A la suite de l'envoi du procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2026, le maire demande si ce document appelle à des observations ou corrections.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 avril a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire énumère la liste des décisions prises sur la base de la délibération portant délégations de pouvoirs :

DEC.08/2026 : Demande de subvention DETR auprès de l'état pour la réalisation de l'extension du parking pré des aires au sein de la commune de Pignans

Le montant de la subvention représente 80 %, soit 61 957.48 € HT d'une dépense subventionnable de 77 446.85 € HT.

DEC.09/2026 : Demande de subvention auprès de la région sud pour l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale

Le montant de la subvention représente 50 %, soit 16 986.045 € HT pour une dépense subventionnable de 33 972.09 € HT.

DEC.10/2026 : Demande de subvention auprès du Département du Var pour l'extension et la modernisation du parc de vidéosurveillance

Demande de subvention auprès du Département du Var d'un montant de 99 329.75 €, soit 39.87 % du montant subventionnable de 249 162.19 €.

DEC.11/2026 : Signature d'un bail de mise à disposition à titre gratuit d'un local destiné à l'exercice d'un professionnel de santé

Signature d'un bail de mise à disposition gratuite du local situé 77 Grande Rue pour l'installation d'un professionnel de santé exerçant la fonction d'orthophoniste.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :

❖ ASSEMBLEES

- **DEL.52/2026 - Délibération portant désignation du correspondant incendie et secours**
- Rapporteur : Monsieur le Maire
 - Discussion : Aucune observation particulière.

Désignation de Monsieur HURET David en qualité de correspondant incendie et secours.

VOTE		
Pour	27	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	0	

➤ **DEL.53/2026 - Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité social territorial (CST)**

- Rapporteur : Monsieur le Maire
- Discussion : Aucune observation particulière.

Fixation du nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 03 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

Concernant le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local, fixation à 03 (sans être supérieur à celui des représentants du personnel) et un nombre égal de représentants suppléants.

VOTE			
Pour	27	UNANIMITÉ	
Contre	0		
Abstention	0		

➤ **DEL.54/2026 - Délibération portant proposition de commissaires titulaires et de commissaires suppléants pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs (CCID)**

- Rapporteur : Monsieur le Maire
- Discussion : Aucune observation particulière.

VOTE			
Pour	27	UNANIMITÉ	
Contre	0		
Abstention	0		

➤ **DEL.55/2026 – Délibération portant désignation des représentants de la commune (titulaire et suppléant) à l'agence technique départementale Var ingénierie**

- Rapporteur : Monsieur le Maire
- Discussion : Aucune observation particulière.

Désignation de Monsieur BRUN Fernand en qualité de maire, comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de Var ingénierie et de Monsieur ROSSI Patrick en qualité d'adjoint au maire, comme représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de Var ingénierie.

VOTE		
Pour	27	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	0	

➤ **DEL.56/2026 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes**

- Rapporteur : Monsieur le Maire
- Discussion : Aucune observation particulière.

Désignation des représentants suivants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Coeur du Var :

- Madame DUPONT Karine représentante titulaire,
- Monsieur SEIGNOBOS Jean-Luc représentant suppléant.

VOTE		
Pour	27	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	0	

❖ **ADMINISTRATION**

➤ **DEL.57/2026 – Convention de partenariat entre la commune de Pignans et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE-Var) concernant l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement du secteur sportif et de loisirs Berthoire**

- Rapporteur : Monsieur le Maire
- Discussion : Intervention de Mme PRUNET Sophie qui questionne sur la prise en compte du stationnement et du sens de la circulation. Monsieur le maire acquiesce et insiste sur le regard neuf et neutre d'une structure pouvant apporter de nouvelles idées.

VOTE		
Pour	27	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	0	

- **DEL.58/2026 - Adhésion de la commune d'Evenos à la compétence optionnelle n°7**
« Réseau de prise en charge électrique »
- Rapporteur : Monsieur le Maire
- Discussion : Aucune observation particulière.

VOTE		
Pour	27	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	0	

- **DEL.59/2026 – Modification de la délibération n°74/2022 du conseil municipal en date du 07 juin 2022 relative au règlement tarifaire pour les droits de place et les occupations du domaine public communal**
- Rapporteur : Monsieur le Maire
- Discussion : Aucune observation particulière.

Modification du titre I « TERRASSES », de l'annexe de la délibération n°74/2022 comme suit :

Emplacements et nature des droits	Modes de taxation	Tarifs
Occupation du domaine public	de 0 à 10 m ² /an	10 €
Occupation du domaine public	de 11 à 80 m ² /an	80 €
Occupation du domaine public	de 81 à 120 m ² /an	120€
Occupation du domaine public	+ de 121 m ² /an	150 €

Modification du titre III « MANIFESTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC – PIGNANS PLAGE », de l'annexe de la délibération n°74/2022 comme suit :

Emplacements et nature des droits	Modes de taxation	Tarifs
Occupation du domaine public	la place/jour	8 €

VOTE		
Pour	27	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	0	

❖ RESSOURCES HUMAINES

➤ DEL.60/2026 - Délibération portant sur la mise à jour du tableau des effectifs de la commune

➤ Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ Discussion : Intervention de Mme PRUNET Sophie qui questionne sur un poste de catégorie B non pourvu. Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'un agent qui se trouve être en disponibilité. Elle questionne également sur la différence entre le responsable des Services techniques et le responsable du Service logistique. Monsieur le maire répond qu'il s'agit de deux postes complètement différents. Le deuxième concerne toute l'organisation des manifestations, l'occupation des salles, etc...

VOTE		
Pour	27	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	0	

❖ JEUNESSE

➤ DEL.61/2026 – Délibération portant sur la nouvelle tarification de la cantine scolaire

➤ Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ Discussion : Intervention du Monsieur AIGUESPARSES Cédric qui indique l'impact de cette dépense sur le budget des familles. Monsieur le maire indique que le quotient est appliqué sur le périscolaire mais concernant la cantine il s'agit d'une prestation.

Monsieur le maire passe la parole à Monsieur le FERHAT Yassin qui indique qu'il s'agit ici d'un marché pour une durée de 4 ans qui dispose d'une clause de révision des prix qui s'applique tous les ans. Depuis 2018/20219 il y a eu 2 marchés et le prix des repas n'a jamais été augmenté. Il précise que la CAF privilégie plutôt le repas à 1 euro que l'application d'un quotient familial. Le repas à 1 euro est difficilement applicable à Pignans, cela concerne très peu de familles en définitif puisque ceux qui inscrivent les enfants à la cantine sont des actifs.

Madame PRUNET Sophie questionne sur le nombre de places à la cantine et la relation avec le tarif joker. Monsieur FERHAT Yassin répond qu'il s'applique aux familles qui n'inscrivent pas leurs enfants dans les délais.

VOTE		
Pour	27	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	0	

➤ **DEL.62/2026 - Délibération portant adoption du nouveau règlement intérieur des services périscolaires de la collectivité**

➤ Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ Discussion : En référence à l'actualité et notamment à ce qu'il s'est passé à Paris, Monsieur AIGESPARSES Cédric intervient et questionne sur les mesures prises pour éviter les dérives. Monsieur le maire indique que les casiers judiciaires des agents sont vérifiés, ainsi que ceux des salariés des organismes partenaires. Nous sommes en relation avec le service préfectoral.

VOTE		
Pour	27	UNANIMITÉ
Contre	0	
Abstention	0	

❖ **URBANISME**

➤ **DEL.63/2026 – Délibération portant signature d'un bail portant mise à disposition d'emplacements pour l'accueil d'infrastructures**

➤ Rapporteur : Monsieur le Maire

➤ Discussion : Monsieur AIGUESPARSES Cédric intervient sur la durée du bail de 12 ans. Monsieur FERHAT Yassin précise que généralement ce sont des années qui permettent

à la société de couvrir ses investissements. Une réévaluation aura lieu si des opérateurs sont ajoutés. Il n'y a pas de clause de révision.

Monsieur AIGUESPARSES Cédric demande s'il est judicieux de mettre une antenne sur ce terrain par rapport au projet lié à la délibération n°57. Il précise que l'achat de ce domaine était lié à la protection notamment des sources, de l'environnement. Monsieur le maire répond que nous ne sommes pas sur le périmètre, cette parcelle a été acquise après l'acquisition du domaine Berthoire. Monsieur BONNAUD Christophe demande s'il s'agira d'un pilonne en acier. Monsieur le maire précise qu'il sera ajouré. Monsieur ROSSI Patrick indique qu'au départ la société préconisait une installation chemin des fontaines des laines. Monsieur le maire précise qu'une concertation a eu lieu avec les riverains inquiets par cette installation d'antenne.

VOTE		
Pour	22	UNANIMITÉ
Contre	05	M. AIGUESPARSES Cédric ; M. BONNAUD Christophe ; Mme GACNIK Marie-France ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.
Abstention	0	

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h17.

Secrétaire de séance

BONNAUD Christophe

Le Maire

BRUN Fernand

